

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

En session ordinaire

PROCÈS VERBAL

Présents (14) : Mmes Isabelle LAGARDÈRE, Annabelle PATURAL, Cécile PERNOIS, Sophie LE CUNFF, Noémie SABOURIN, Kelly TARDÉ, Jocelyne TRANGER.

Mrs Stanislas CAQUINEAU, Gérard DURIVEAU, Fabien GAZEAU, Loïc GIBEAUD, Stéphane GUILLON, Jacky LARDY, Mickaël POTIER.

Absent excusé (1) : Mr Dominique COTTIER.

-En exercice : 15 présents : 14

-Votants : 14

-Quorum : 8

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21, Mr Jacky LARDY est nommé secrétaire de séance.

***Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2024 :** Le procès-verbal du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1 – Présentation du dispositif « l'heure civique » :

Mme Garance LEVERRIER, référente « heure civique Vendée » présente le dispositif au conseil municipal : Initié par Atanase PERIFAN créateur de l'association voisin solidaire, et inventeur de la fête des voisins, ce programme de mobilisation invite les citoyens à s'organiser pour offrir une heure par mois de leur temps pour participer à une action collective ou apporter une aide directe à un tiers, près de chez soi : faire les courses d'une personne âgée, véhiculer un voisin à un rendez-vous, aider au bricolage, tenir compagnie, accompagner au devoir, etc...

C'est un modèle basé sur la relation de proximité, qui sera porté de manière opérationnelle par la mairie. Les volontaires s'inscrivent sur une plateforme pour se faire connaître. La mairie joue le rôle de médiateur, les rencontre et les met en rapport avec les personnes en demande de service. Elle peut aussi les mobiliser autour des manifestations et des animations qu'elle organise.

L'ensemble du Conseil Municipal décide de proposer aux habitants la mise en place de « l'heure civique »

Une réunion publique d'information sera programmée fin du 1^{er} trimestre 2025.

2 – Délibération portant modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation :

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 39-4 ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le contrat à durée déterminée en date du 29/08/2024 portant recrutement d'un adjoint d'animation contractuel pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025, pour un temps de travail de 17h/35h00 ;

Considérant la restructuration du service périscolaire et le réaménagement du poste ;

Vu l'accord de l'agent concerné ;

Mr le Maire propose :

-de modifier le contrat de travail par avenant pour une durée hebdomadaire de 17h45 au lieu de 17h00 du 1^{er} janvier au 31 août 2025 fin du contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,
Où l'exposé de Mr le Maire,

-ACCEPTE de modifier le contrat de travail de l'adjoint d'animation à raison de 17h45 par semaine à partir du 1^{er} janvier 2025.

3 – Divers :

* *Bulletin municipal*

Distribution prévue semaine 52

* *Vœux du conseil municipal*

Réunion de la commission fêtes et cérémonies le 07/01

* *Audition école de musique de la communauté de communes VSA*

Salle Epona mercredi 18/12 à 18h30

* *Exposition Espace Gabrielle Gachignard*

Exposition sur le métier d'assistante maternelle du 10/12/24 au 02/01/25

* *Etude de faisabilité projet port de Courdault*

Présentation des 3 scénari proposés par le bureau d'étude AS&P

Le secrétaire de séance

Jacky LARDY



Le Maire,

Stéphane GUILLON

